



XIV<sup>e</sup> Conseil d'orientation

# Thème Eau

## Réduction des rejets toxiques

### Etat des lieux

La directive 2000/60/CEE du 23 octobre 2000 fixe le cadre pour la politique communautaire de l'eau. Elle prévoit notamment la réduction progressive, voire la suppression, des rejets de quelques dizaines de substances dites prioritaires qui, bien que souvent émises en faible quantité, sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable. Compte tenu de la connaissance insuffisante des sources de rejet, le programme de réduction devait être précédé d'un programme de recherche.

Parmi les sources de rejet de substances dangereuses, les sources ponctuelles relèvent notamment du secteur industriel et sont soumises à la législation relative aux installations classées. Dès 2002, le ministère en charge de l'environnement a initié une vaste campagne de recherche pour les installations classées élargie aux stations d'épuration urbaines.

Cette action a été déclinée en Haute-Normandie sous la houlette du SPPPI Basse-Seine. Dans un objectif de responsabilisation renforcée des utilisateurs de l'eau sur cet enjeu, l'action est basée sur le volontariat. Sur les deux cents établissements industriels et les onze stations d'épuration urbaines sélectionnés sur la base des critères définis au niveau national, respectivement cent vingt et quatre ont réalisé les prélèvements et les analyses de leurs rejets dans l'eau. Un rapport disponible sur la page dédiée du site Internet de la DRIRE Haute-Normandie fait la synthèse des résultats. Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'une grande majorité de substances recherchées est émise dans les rejets.

#### Nombre de substances quantifiées dans les rejets des établissements industriels et des stations d'épuration urbaines (STEP<sub>urbaines</sub>)

SUBSTANCES QUANTIFIEES DANS LES REJETS :	INDUSTRIE	STEP <sub>urbaines</sub>
	120 établissements	4 établissements
sur les 106 substances recherchées	83	31
dont substances dangereuses prioritaires (16)	15	7
dont substances prioritaires (27)	21	11

### Les actions en cours

Compte tenu des résultats de la recherche menée de 2003 à 2006 et en lien avec les orientations du ministère en charge de l'environnement<sup>1</sup>, l'année 2007 est marquée par l'initiation de la réflexion pour la réduction des rejets. Naturellement, l'action de recherche a vocation à être poursuivie en parallèle et progressivement élargie à l'ensemble des établissements.

La DRIRE Haute-Normandie a sollicité soixante exploitants d'établissements industriels afin qu'ils s'inscrivent dans la démarche de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau. Il leur a été demandé de faire état de l'avancement de leurs réflexions avant la fin du mois de novembre 2007. Parallèlement, un peu moins de trente nouveaux établissements ont été invités à réaliser un prélèvement et les analyses des substances dangereuses dans leurs rejets. La transmission des résultats est programmée pour 2008.

Les premiers axes de progrès et mesures de réduction devraient être connus fin 2007 et de nouvelles informations sur les rejets acquises en 2008.

## **Propositions d'orientations**

---

**Il est proposé que la commission « Eau » du SPPPI Basse-Seine soit informée annuellement des résultats acquis ou programmés en matière de réduction des rejets de substances dangereuses par les installations classées. En 2008, il sera rendu compte des propositions des exploitants sollicités en 2007.**

<sup>(1)</sup> circulaire du 27 décembre 2006 relative aux thèmes d'action nationale de l'inspection des installations classées pour l'année 2007